

La CAT vous informe,

Mon compte formation
Je consulte et j'utilise mes droits pour la formation
moncompteformation.gouv.fr

Pourquoi s'inscrire à Mon Compte Formation ?

Vous inscrire à Mon Compte Formation va vous permettre d'accéder à l'ensemble des services proposés dont :

- Découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former
- Trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous
- Réserver et payer votre formation avec vos droits formation

Comment m'inscrire à Mon Compte Formation ?

Créer mon compte :



Etape 1 : Cliquer sur le bouton en haut à droite « se connecter »

Etape 2 : Cliquer sur le bouton « créer un compte »

Etape 3 : Renseigner les données personnelles obligatoires :

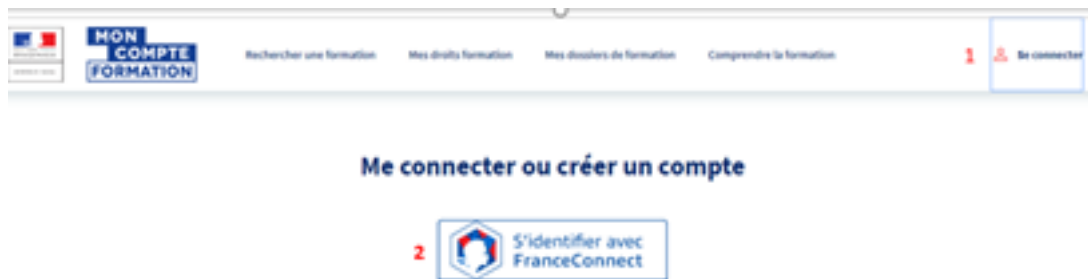
- Numéro de sécurité sociale
- Nom de naissance
- Courriel

Etape 4 : Valider le contrôle de sécurité (captcha)

Etape 5 : Choisir un mot de passe composé de 8 caractères minimum, 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre

Après avoir validé les conditions générales d'utilisations (CGU), vous recevrez un courriel vous confirmant l'activation de votre compte.

M'identifier avec France Connect :



Etape 1 : Cliquer sur le bouton en haut à droite « se connecter »

Etape 2 : Cliquer sur le bouton au centre s'identifier avec France Connect

Etape 3 : Sélectionner le compte déjà utilisé (Ameli, Impôt, IDN La Poste ou Mobile Connect)

Etape 4 : Saisir votre identifiant ou votre mot de passe du compte sélectionné

Puis-je encore utiliser mes droits DIF ?

Vos heures acquises au titre du DIF peuvent être utilisées pour financer une formation. Vous devez cependant saisir le solde de ces heures avant le 31 décembre 2020 directement en ligne sur votre compte formation.

Le montant saisi fera l'objet d'un contrôle à la première demande de formation.

Où trouver mon solde d'heures de DIF ?

Vous trouverez votre solde d'heures DIF sur :

- Votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015 ;
- Une attestation de droits au DIF fournie par votre employeur ;
- Votre dernier certificat de travail.

Comment saisir mon solde d'heures de DIF ?

Les heures DIF sont converties au taux de 15€ de l'heure (ce taux est fixé par décret).

1. Saisir un montant arrondi à l'unité supérieure
2. Télécharger votre justificatif
3. Enregistrez votre solde, celui est automatiquement crédité sur votre compteur en euros.